



**Dispositif d'aide à la tournée
en musiques actuelles**

Éligibilité, intervention, modalités

***Les dossiers de candidatures sont à retourner avant le 21 avril 2023 minuit
uniquement par courriel à : dossiers-diffusion@occitanie-en-scene.fr***

en précisant dans l'objet du message :

DMUS - NOM DU PRODUCTEUR - NOM DU GROUPE

Les dossiers incomplets ne seront pas présentés à la commission.

Occitanie en scène est l'agence régionale du spectacle vivant en Occitanie.

L'association a pour but de contribuer au développement artistique et culturel en Occitanie dans l'objectif d'en faire une région dynamique pour les créateur-riche-s qui y vivent et une terre d'émergence de nouvelles formes artistiques, dans une perspective d'aménagement culturel du territoire et de réduction des inégalités d'accès à la création artistique.

Ses domaines d'intervention couvrent l'ensemble du champ des arts vivants : le cirque, la danse, la musique, le théâtre et leurs formes associées et croisées, pour la scène, l'espace public ou la piste.

Occitanie en scène conduit en ce sens :

- Une mission d'information et de ressource à destination des acteur-riche-s du spectacle vivant.
- Une mission de conseil et d'accompagnement des territoires et des acteur-riche-s du spectacle vivant, dans une optique de structuration, de professionnalisation, de mise en réseau et de développement de coopérations.
- Une mission d'accompagnement au repérage artistique et à la mobilité artistique et professionnelle, en région et hors région à l'échelle nationale, européenne et internationale.
- Une mission d'accompagnement au développement de projets de coopération et projets internationaux.

L'aire principale d'activités de l'association couvre le territoire des treize départements de la région Occitanie. Plus largement, l'association vise à développer des projets interrégionaux, nationaux, européens et internationaux.

Occitanie en scène s'attache notamment à améliorer la circulation des œuvres créées en région, contribuant ainsi à un élargissement de leur réseau de diffusion à l'extérieur du territoire régional, au plan national, européen et international, en mettant en œuvre un programme d'aide à la mobilité artistique.

Poursuivant l'objectif d'un accompagnement le plus adapté aux problématiques propres à chaque discipline du spectacle vivant, Occitanie en scène a mis en place un dispositif d'aide à la tournée spécifique aux musiques actuelles.

Le dispositif d'aide à la tournée prend en compte :

- La dimension artistique du projet, tout en favorisant la structuration des équipes d'encadrement* et en maîtrisant les coûts de cession pour les programmeurs.
- Les prises de risques économiques des structures d'encadrement ou de production afin de privilégier le rôle levier du soutien financier et d'éviter tout « effet d'aubaine ».

* Structure de développement d'artistes et/ou de management et/ou de production

EXPERTISE ET ÉVALUATION

Les dossiers de demande d'aide à la tournée sont évalués en commission, de façon collégiale, sur la base d'un diagnostic et d'une expertise partagée par des professionnel-le-s.

L'expertise s'exerce sur l'évaluation :

- De la prise de risque et de l'enjeu artistique, au regard de la faisabilité du projet, la formation musicale devant défendre un propos artistique affirmé et s'inscrire dans une démarche de création soucieuse d'exigence, de renouvellement des formes, et faire valoir un projet de développement global dans une démarche professionnelle.
- De la capacité de la structure d'encadrement à mobiliser un réseau de diffusion en et hors région : la structure d'encadrement devant montrer la viabilité de son modèle économique, sa capacité de développement, la nature de ses ressources, le catalogue d'artistes défendu-e-s et sa logique, les moyens de communication mis en place.
- Du travail de développement tant structurel qu'artistique du projet porté.

Les décisions de la commission sont souveraines. La commission pourra soumettre une proposition de montant de l'aide. Les conseiller-ère-s d'Occitanie en scène en fixeront par la suite le montant définitif au regard du budget global des aides à la diffusion.

La commission est composée de personnes qualifiées représentant :

- la fédération des musiques actuelles d'Occitanie (Octopus),
- des structures d'accompagnement telle qu'Occitanie en scène, implantées hors de la région,
- des structures proposant des dispositifs d'accompagnement et de développement de carrière, implantées hors de la région,
- les collègues des professionnels et des réseaux de l'association (avec une parité artistes / programmateur-riche-s).

Les salarié-e-s d'Occitanie en scène participent à la commission à titre consultatif.

L'État, la Région Occitanie, les Collectivités partenaires et les responsables des dispositifs départementaux d'accompagnement d'artistes en musiques actuelles sont invités à titre consultatif à participer à la commission.

ÉLIGIBILITÉ

- Équipe artistique implantée en Occitanie.
- Structure d'encadrement ou de production titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants.
- Projet artistique créé dans les deux années précédant la demande.
- Tournée de 18 mois maximum, en et hors région, composée au moins de 10 à 15 dates éligibles
 - dont au maximum 30 % peuvent être réalisées avant la demande,
 - dont à minima 30 % doivent être contractualisées ou confirmées au moment de la demande.
- Pour la France, dates devant être contractualisées avec des structures de diffusion détenant une licence d'entrepreneur de spectacles vivants.
- Structure d'encadrement ou de production devant respecter les conventions collectives en vigueur.

INTERVENTION ET NATURE DE L'AIDE

- L'aide intervient sur une partie de la masse salariale des artistes et technicien·ne·s, des frais de production et des frais de mobilité.
- Le montant total alloué est fixé pour l'ensemble des dates éligibles.
- La possibilité d'une avance d'un maximum de 40 % de l'aide attribuée est possible sur simple demande dès la signature de la convention, remboursable de droit si l'aide est annulée par la suite, notamment dans les cas où la moitié des dates ne seraient pas honorées.

MODALITÉS

- L'aide est calculée sur la base du budget prévisionnel global de la tournée.
- L'aide est plafonnée à
 - 30 % de la masse salariale de la tournée (artistes, technicien·ne·s), des frais de transports et défraiements et d'un forfait pour frais de structure, dans la limite de 20 % du budget prévisionnel de production,
 - 80 % du déficit du budget des dates faisant l'objet de la demande d'aide.
- L'aide ne peut être supérieure à 6000 €.
- Le montant de l'aide est calculé sur la base d'un coût moyen par date.
- L'aide est annulée à l'issue des 18 mois si la moitié des dates ne sont pas honorées.
- L'aide est annulée si la structure porteuse du projet ne respecte pas la législation sociale.

PRÉPARATION DES DEMANDES

Toute demande d'aide doit être préparée en rendez-vous avec un-e conseiller-ère d'Occitanie en scène afin de réaliser un diagnostic du projet et de préparer la présentation du dossier en commission.

VOTRE CONSEILLER·ÈRE

Pour les territoires de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales :

Christophe Burdin : 06 58 46 19 77 | c.burdin@occitanie-en-scene.fr

Pour les territoires de l'Aveyron et du Lot :

Julie Josserand : 07 68 29 53 74 | j.josserand@occitanie-en-scene.fr

Pour les territoires de Toulouse, du Nord de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn et Garonne :

Christelle Jung : 07 69 98 62 90 | c.jung@occitanie-en-scene.fr

Pour les territoires de Toulouse, du Gers, du sud de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées :

Angèle Picgirard : 07 67 84 50 86 | a.picgirard@occitanienescene.fr

Pour les territoires du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et pour les formations conventionnées par la Drac Occitanie :

Nadège Staebler : 07 81 04 09 32 | n.staebler@occitanie-en-scene.fr



8 avenue de Toulouse - CS 50037
34078 Montpellier Cedex 3
+ 33 (0)4 67 66 90 90

contact@occitanie-en-scene.fr
www.occitanie-en-scene.fr

Siret 311 199 418 00048 - APE 9499Z
Licences PLATESV-R 2020-002635
PLATESV-R 2020-002636

